

### Contexte

« L'économie verte peut permettre à des millions de personnes supplémentaires de surmonter la pauvreté et offrir de meilleures conditions de vie à cette génération et aux suivantes »<sup>1</sup>.

Selon l'Organisation Internationale du Travail, 2,5 millions d'emplois seront créés dans les énergies renouvelables. En s'orientant vers une économie circulaire, 6 millions d'emplois supplémentaires pourraient également être nécessaires (recyclage, réparation, location, réutilisation...).

Cette estimation se confirme déjà, avec la création avérée de 700 000 emplois dans le secteur des énergies renouvelables en 2018. La transition énergétique et écologique constitue donc un fort

levier de croissance et de création de valeur. Cette opportunité sociale s'accompagne cependant d'une mutation importante de certains postes de travail. Ainsi, dans les secteurs fortement dépendant de la production d'énergies fossiles, les conséquences humaines du respect des Accords de Paris peuvent se traduire par des suppressions d'emplois et par une conversion de certains métiers.

Ce changement de paradigme nécessite alors un accompagnement social, favorisant le développement de nouvelles compétences et ainsi l'employabilité des salariés exposés à ces évolutions.



### Création d'emplois, conditions de travail décentes et employabilité : enjeux au cœur des Objectifs de Développement Durable

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



**Enjeu :** au niveau mondial, 470 millions d'emplois supplémentaires seront nécessaires entre 2016 et 2030 pour intégrer les nouveaux venus sur le marché du travail. Selon l'OIT, le nombre total de chômeurs dépasse les 192 millions de personnes ; près d'1,4 milliard de travailleurs occupent un emploi vulnérable (chiffres 2017).



**« Transition juste » : passage à une économie mondiale prospère, bas carbone, résiliente et inclusive.**

- Création d'emplois verts
- Prise en compte de la sécurité au travail et des mutations sociales liées à la transition énergétique et écologique
- Inclusion sociale et levier de réduction de la pauvreté



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



**Enjeu :** d'ici 2030, 80 millions d'emplois sont menacés par les changements climatiques, soit une perte économique estimée à 2 400 milliards de dollars. Ces projections de l'OIT, basées sur une hausse de la température de 1,5°C, sont liées aux conséquences du stress thermique dans des secteurs comme l'agriculture et certaines industries. Les régions les plus exposées sont situées en Asie du Sud et en Afrique de l'Ouest.

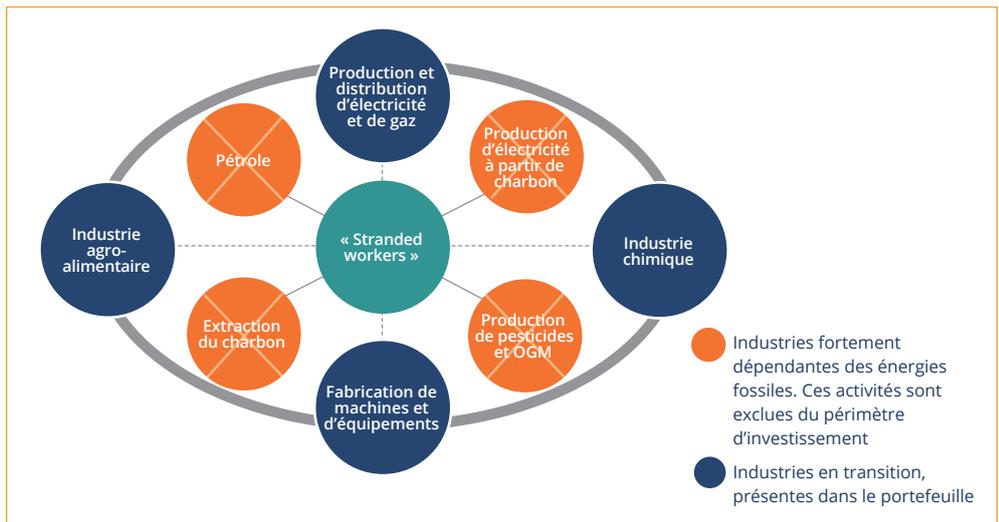
Sources : Recherche ISR Meeschaert AM ; ONU

## Exposition du portefeuille aux industries en transition

**Objectif : déterminer l'indicateur social principal, en fonction des catégories**

Les entreprises investies dans la catégorie « solutions » s'inscrivent directement dans les objectifs de croissance verte, créatrice de nouveaux emplois. Le suivi de l'évolution des effectifs permet donc de quantifier cette valeur ajoutée sociale.

En ce qui concerne les entreprises en transition, qui sont les meilleures de leur secteur (« best performance ») ou qui ont pris des engagements forts en matières de réduction énergétique (« best effort »), il est important de prendre en compte l'accompagnement mis en place en interne pour permettre aux travailleurs délaissés ou « stranded workers », de développer de nouvelles compétences et d'évoluer dans des conditions de travail décentes.



	Poids dans le portefeuille <sup>1</sup>	Catégorie	Enjeu social principal	Indicateur clé de performance sociale
<b>Solutions</b>	68%	Solutions	Création d'emplois liés à la croissance verte	Nombre d'emplois créés Évolution des effectifs
<b>Transition</b>	14%	Best Performance	Évaluation des risques en matière de santé et sécurité	Taux de fréquence des accidents Politique de formation
	18%	Best Effort	Développement de nouvelles compétences pour une adaptation à la transition énergétique et écologique	

### Solutions

Evolution des effectifs entre 2016 et 2018 des entreprises « solutions » du portefeuille :

- Création nette d'emplois entre 2016 et 2017 : **14 983 emplois**
- Création nette d'emplois entre 2017 et 2018 : **19 846 emplois**

Evolution moyenne des effectifs entre 2016 et 2018 des entreprises « solutions » du portefeuille, comparée à la croissance des emplois en Europe, sur la même période :

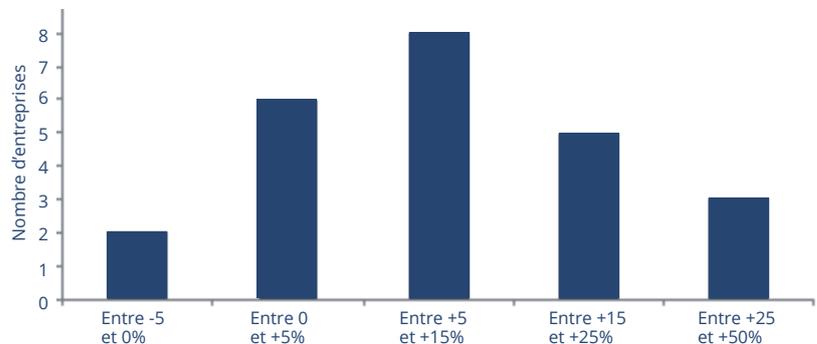
- Portefeuille : +3,56% par an (+7,25% entre 2016 et 2018)

### Transition<sup>2</sup>

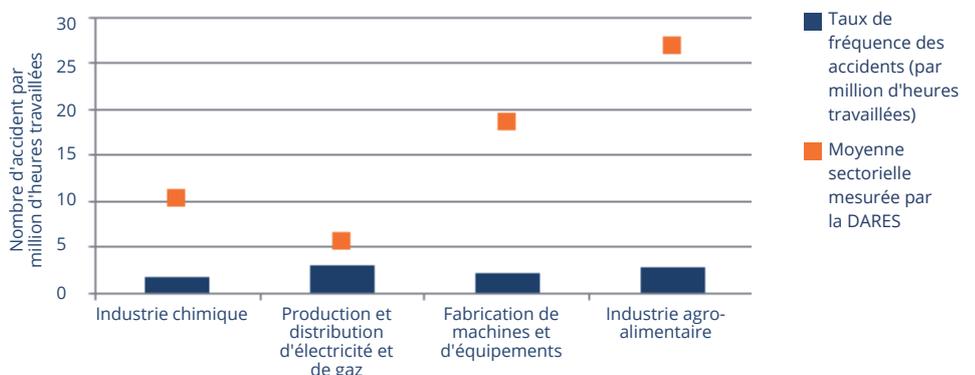
**Focus : politiques de formation des salariés**

- Air Liquide : **73%** des collaborateurs ont bénéficiés d'une formation en 2017
- Linde : **40,6%** des collaborateurs ont bénéficié d'une formation en 2017; 7,7 millions d'euros en 2017 d'investissement dans le développement professionnel des collaborateurs
- Engie : **68%** des collaborateurs ont bénéficié d'une formation en 2018

## Répartition des entreprises « solutions » du portefeuille en fonction de la croissance de leur effectif entre 2016 et 2018



## Taux de fréquence des entreprises « transition » comparé à leur moyenne sectorielle



<sup>1</sup> Poids dans le fonds au 04/07/2019

<sup>2</sup> Analyse intégrant les catégories d'indicateurs "Best effort" et "Best performance". Sources : Recherche ISR Meeschaert AM ; rapports entreprises, DARES

Données au 4 juillet 2019. Ce document à caractère promotionnel exclusivement conçu à des fins d'information par Meeschaert AM n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Il ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. La société de gestion et ses collaborateurs ne sont pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur cet instrument avant diffusion de la présente communication. Les données chiffrées, commentaires y compris les opinions exprimées sur ce document sont le résultat des analyses de notre équipe ISR à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque distributeur. En tout état de cause, l'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaire sur les risques et les caractéristiques du produit eu égard à son profil d'investisseur. Ces informations proviennent ou reposent sur des sources estimées fiables par Meeschaert AM tout en faisant mention explicite de l'existence de tout conflit d'intérêt éventuel. Toutefois, leur précision et leur exhaustivité ne sauraient être garanties par Meeschaert AM. Meeschaert AM décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Toute reproduction ou diffusion, même partielle, de ce document est interdite.